



## Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 1 de 11

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Système de nettoyage AGR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Société:	TUNAP Deutschland Vertriebs GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+ 49 (0) 8171/1600 - 0	Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.com	

##### Fournisseur

Société:	TUNAP Benelux	
Rue:	Oeverstraat 23	
Lieu:	B-9160 Lokeren	
Téléphone:	0032 9 326 76 00	Téléfax: 0032 9 326 760 7
e-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.nl	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Xi - Irritant

Phrases R:

Irritant pour les yeux et la peau.

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoéthanol, éthanolamine

sodium N-(2-carboxyethyl)-N-dodecyl-β-alaninate

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 2 de 11



## Mentions de danger

- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.

## Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P260 Ne pas respirer Aérosol.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment Eau et savon..  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

## Étiquetage particulier de certains mélanges

Contient 3,5 % en masse de composants inflammables

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
205-483-3	2-aminoéthanol, éthanolamine	3 - < 5 %
141-43-5	C - Corrosif, Xn - Nocif, Xi - Irritant R20/21/22-34-37	
603-030-00-8	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H302 H312 H332 H314 H335 H412	
01-2119486455-28		
239-032-7	sodium N-(2-carboxyethyl)-N-dodecyl-β-alaninate	3 - < 5 %
14960-06-6	Xi - Irritant R38-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318	
01-2119980040-48		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

## Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

&lt; 5 % agents de surface anioniques, &lt; 5 % hydrocarbures aliphatiques.

## SECTION 4: Premiers secours

**Système de nettoyage AGR**

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 3 de 11

**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**



### Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 4 de 11

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		(8 h)	
		3	7,6		Courte durée (15 min)	
75-28-5	Isobutane	1000	-		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
102-71-6	Triéthanolamine	-	5		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

##### Conseils supplémentaires

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

STEL (EC) : Short Term Exposure Limit

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Mesures d'hygiène

constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.



### Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 5 de 11

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.  
DIN EN 166

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min  
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm  
DIN EN 374

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol  
Couleur:  
Odeur: comme les amines

pH-Valeur (à 20 °C):

**Testé selon la méthode**  
11,15 DIN 19268

#### Modification d'état

Point de fusion: non déterminé  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune information disponible.  
Point de sublimation: Aucune information disponible.  
Point de ramollissement: Aucune information disponible.  
Point d'éclair: Aucune information disponible.

#### Inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible.  
Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible.  
Température d'inflammation: Aucune information disponible.

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé  
Densité: 1,0164 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757  
Densité apparente: Aucune information disponible.  
Hydrosolubilité: facilement soluble



### Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 6 de 11

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique:	< 7 mm <sup>2</sup> /s
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Test de séparation de solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en solvant:	Aucune information disponible.

#### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

Densité: Les indications se rapportent à la matière active technique.  
pression: - bar (20°C)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 7 de 11

## Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	par voie orale	DL50	1515 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	1025 mg/kg	Lapin	IUCLID
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,3 mg/l	Rat	
14960-06-6	sodium N-(2-carboxyethyl)-N-dodecyl-β-alaninate				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	

## Irritation et corrosivité

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.



## Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 8 de 11

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna	
14960-06-6	sodium N-(2-carboxyethyl)-N-dodecyl-β-alaninate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 10 - < 100	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 10 - < 100	72 h	Chlorella vulgaris	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1 - < 10	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.





### Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 9 de 11

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

#### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L

#### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2, see SP63
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	See SP277
EmS:	F-D, S-U

#### Transport aérien (ICAO)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
--------------------------	---------



### Système de nettoyage AGR

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 10 de 11

<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.2
Dispositions spéciales:	A98 A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC , 2008/47/EC  
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.  
Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

#### Information supplémentaire

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Système de nettoyage AGR**

Date d'impression: 13.10.2015

Code du produit: MF92600250A

Page 11 de 11

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*